



REFUS DE SIGNER LE COMPROMIS DE VENTE PAR LE VENDEUR

Par **steph68**, le **16/09/2015** à **23:18**

Bonjour,

En tant qu'Acquéreur, je viens de signer un compromis de vente auprès d'une agence immobilière ayant un contrat exclusif avec le Vendeur. Le prix proposé est celui mentionné sur le contrat et indiqué sur la publicité de l'agence.

Le mandat est toujours en cours de validité et le Vendeur refuse de signer "car il ne veut plus vendre". J'ai fortement envie d'aller en justice car le bien est contigu au mien et me permettrait un agrandissement. On prétend que les juges sont enclin à "suivre" les acquéreurs. Qu'en pensez-vous? Puis-je procéder à une requête en référé? Quelles dispositions dois-je envisager?

Merci de vos réponses.